

# Bonnes pratiques de désherbage en Espaces verts et voiries

Comité  
régional  
PHYTO



Ir. J. MAROT, Comité régional PHYTO



# Plan de la présentation

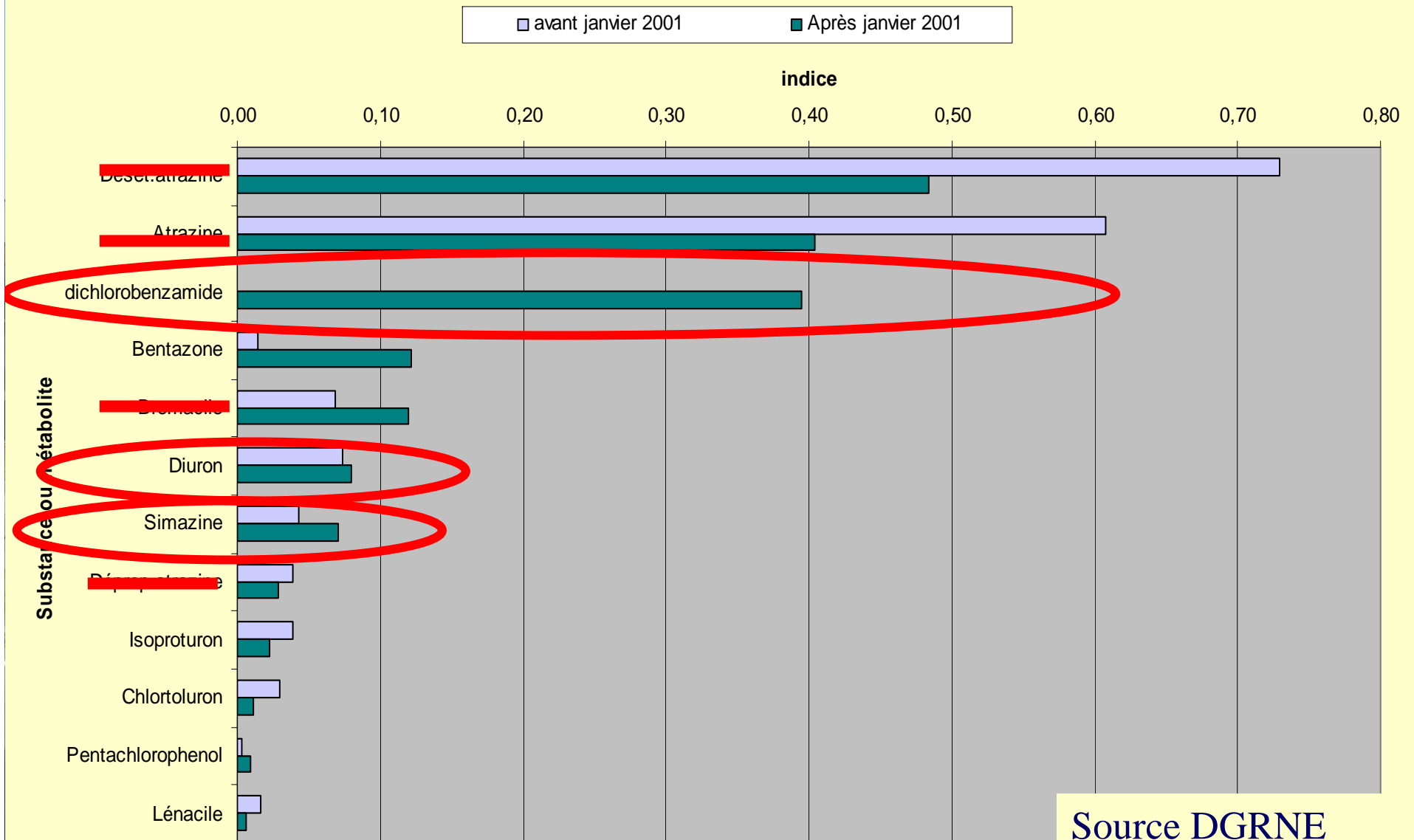


- Introduction:
  - Suivi des nappes d'eau souterraine
  - Bonnes pratiques de désherbage ?
- Schéma de décision
  - Désherbage chimique
  - Désherbage non chimique
- Conclusions

# Bonnes pratiques de désherbage, pourquoi ?



Evolution du taux de présence des pesticides dans les nappes en Wallonie (300 à 500 sites contrôlés)



# Plan de la présentation



- Introduction:
  - Suivi des nappes d'eau souterraine
  - **Bonnes pratiques de désherbage ?**
- Schéma de décision
  - Désherbage chimique
  - Désherbage non chimique
- Conclusions



# Bonnes pratiques de désherbage ?



**Objectif** : Assurer une **maîtrise efficace** des adventices, tout en réduisant le plus possible les effets néfastes sur l'**environnement** et les **ressources naturelles** mais aussi sur la **santé de l'utilisateur** et de la **population**.

**Outils** : L'ensemble des techniques de désherbage existantes  
(manuelles, mécaniques, thermiques ou chimiques)

L'utilisation d'herbicides sera limitée au **strict nécessaire** pour maintenir la présence d'adventices en dessous d'un **seuil de nuisibilité** (sans rendre nos espaces publics impraticables)

➔ Implique une **autre notion de la propreté** car les méthodes alternatives n'élimineront pas toutes les adventices.

# Bonnes pratiques de désherbage ?



# Plan de la présentation



- Introduction:
  - Suivi des nappes d'eau souterraine
  - Bonnes pratiques de désherbage ?
- **Schéma de décision**
  - **Désherbage chimique**
  - **Désherbage non chimique**
- Conclusions



# Schéma de décision



La présence d'une végétation développée est-elle acceptée temporairement ?

Oui

Non (lorsque le seuil de « nuisibilité » est atteint)

Contrôle efficace par le piétinement des passants

Contrôle par fauchage...

Eloignée d'un point d'eau

Point d'eau situés à proximité: rivière, canal, lac, caniveaux...

Surface perméable: graviers, dolomie

Surface imperméable ou peu perméable: béton, pavés...

Surface plane

Surface en pente vers un point d'eau

Risques réduits

Risques élevés

Possibilité d'utiliser des herbicides, en respectant les bonnes pratiques phytosanitaires et la législation en vigueur

Préférer l'utilisation de techniques non-chimiques, en respectant les bonnes pratiques d'utilisation



# Désherbage chimique



Différentes techniques :





## Différents dangers :

- ✓ Dangers pour les eaux souterraines et de surface
  - ✓ Pollutions ponctuelles
  - ✓ Pollutions diffuses
- ✓ Dangers pour l'applicateur
  - ✓ Pénétration cutanée
  - ✓ Pénétration via la voie respiratoire
- ✓ Dangers pour le public

Différents textes de loi :

En terme de produits :

Arrêté Royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation de pesticides à usage agricole

En terme de pulvérisateur :

Arrêté ministériel du 25 août 2004 relatif au contrôle obligatoire des pulvérisateurs



En terme de **désherbage public** : Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 27 janvier 1984 (modifié par celui du 24 avril 1986 interdisant l'utilisation d'herbicides sur les biens publics :

Sur le domaine public, le recours aux herbicides est autorisé **uniquement** sur :

- Les espaces **pavés** ou recouverts de **graviers**
- Les espaces situés à **moins de 1 mètre** d'une voie de chemin de fer
- Les **allées de cimetières**

→ Désherbage des talus, bords de routes asphaltées, pelouses... est interdit en Région wallonne



# Désherbage chimique : bonnes pratiques



## ✓ Stockage des produits

Bon état d'entretien  
et de propreté

Local ventilé, sec, à  
l'abri du gel et de la  
lumière

Affiche POISON +  
TÊTE DE MORT

Produits conservés  
dans leurs  
emballages d'origine

Local fermé à clé

- Eclairage suffisant
- Extincteur à poudre  
à proximité
- Point d'eau à  
proximité
- Sol étanche avec  
récupération des  
liquides
- Inventaire des  
produits
- Matière absorbante  
(sciure)
- Instruments de  
mesure et de  
mélange propres



# Désherbage chimique : bonnes pratiques

✓ Choix d'un produit agréé pour la situation rencontrée

Seule source officielle : [www.phytoweb.fgov.be](http://www.phytoweb.fgov.be)

## Terrains revêtus non cultivables

Seuls les herbicides agréés en terrains revêtus non cultivables peuvent être utilisés sur des surfaces pavées, bétonnées, stabilisées, couvertes de dolomies, graviers ou de ballast, tels que les trottoirs, cours, accotements, voies de chemin de fer... Les pesticides appliqués sur ces surfaces sont exposés à un risque important d'entraînement des eaux de pluie vers les égouts et les cours d'eau.

## Terrains meubles non cultivés en permanence

Les herbicides agréés en terrains meubles non cultivés en permanence peuvent être utilisés sur des surfaces meubles (terrains vagues...) qui ne sont pas destinées à l'agriculture ou à une autre plantation à court terme (période d'attente de 6-12 mois avant de réaliser une plantation).

# Désherbage chimique : bonnes pratiques

✓ Gestion des pertes ponctuelles avant, pendant et après le traitement → minimiser les risques pour les eaux





# Désherbage chimique : bonnes pratiques

## ✓ Protection de l'opérateur



L'employeur est tenu par la loi de procurer à son personnel tout l'équipement de protection nécessaire (gants, masque, salopette) ainsi que de mettre à disposition eau, savon...





# Zones à risques





# Désherbage non chimique



Différentes techniques :





## Directive machine 879/392CEE :

- Répondre aux exigences essentielles de sécurité et de santé ;
- Plaque d'identification placée sur l'appareil doit reprendre les mentions légales : type, puissance, consommation, énergie utilisé(e), coordonnées du fabricant, sigle CE de conformité ;
- Notice d'instruction doit toujours accompagner l'appareil.

## Directive appareils à gaz 90/396/CEE:

- Notices techniques et d'utilisation ;
- Matériaux utilisés ;
- Conception de la construction.



## Bonnes pratiques :

- ✓ Choix opportun de la technique de désherbage (fct du type de surface...)
- ✓ Assurer un entretien régulier et soigné du matériel de traitement
- ✓ Veiller à éliminer un maximum de matériaux inflammables de la zone traitée
  - Coupler un brossage au désherbage thermique



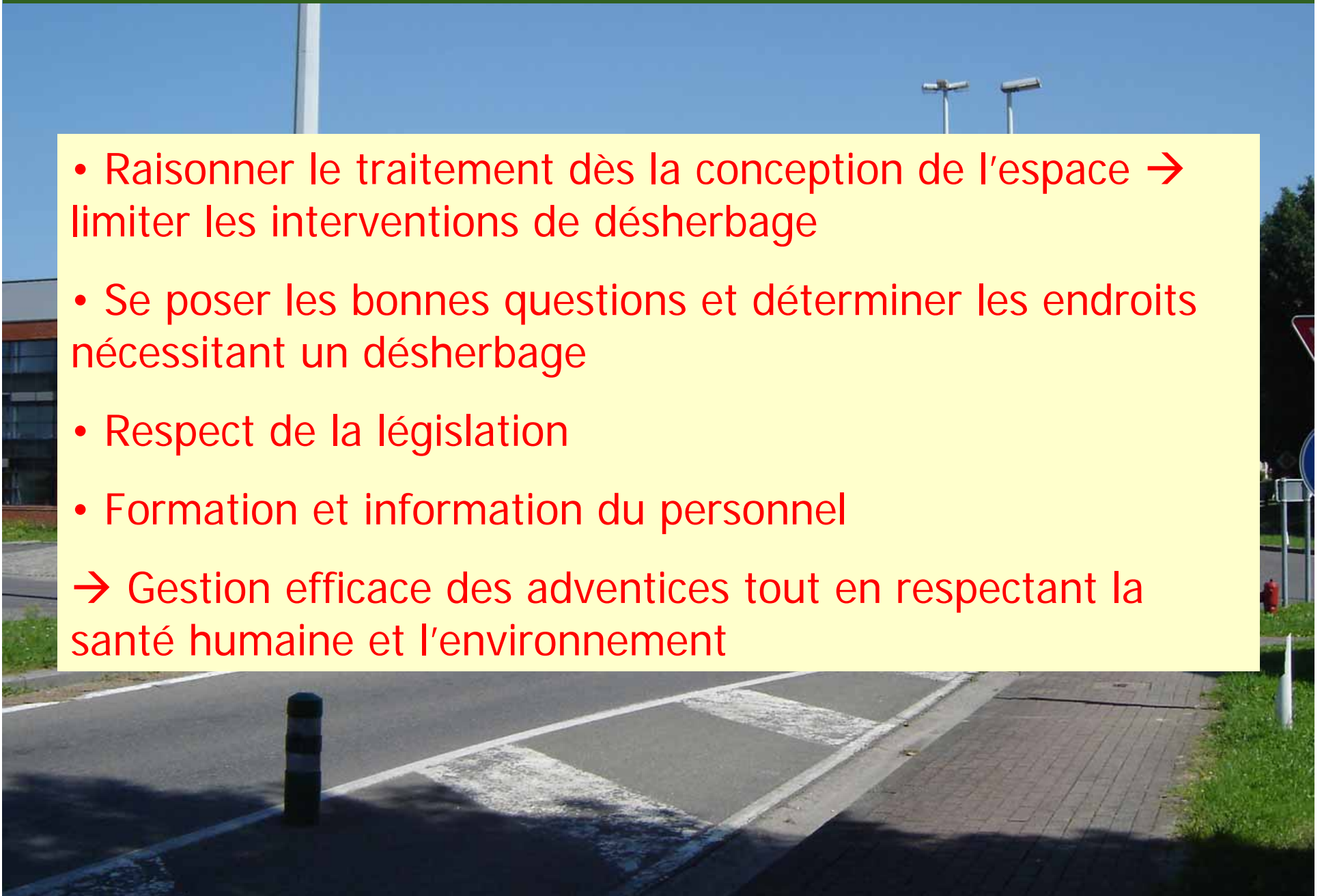


# Plan de la présentation



- Introduction:
  - Suivi des nappes d'eau souterraine
  - Bonnes pratiques de désherbage ?
- Schéma de décision
  - Désherbage chimique
  - Désherbage non chimique
- **Conclusions**

- Raisonner le traitement dès la conception de l'espace → limiter les interventions de désherbage
  - Se poser les bonnes questions et déterminer les endroits nécessitant un désherbage
  - Respect de la législation
  - Formation et information du personnel
- Gestion efficace des adventices tout en respectant la santé humaine et l'environnement



# Groupe « Espaces verts » du Comité régional PHYTO



Merci au Groupe « Espaces verts » du Comité régional PHYTO



Union des villes  
et communes

Ville d'Ottignies-  
Louvain-la-Neuve



C.E.H.W. asbl



Comité régional PHYTO

Guide de bonnes pratiques de  
désherbage  
Espaces verts et voiries

Une initiative du Ministère de la Région wallonne  
Direction du Développement et de la vulgarisation

**Disponible gratuitement :**

✓ Sur simple demande au  
secrétariat du Comité régional  
PHYTO :

Croix du Sud 2/3

1348 Louvain-la-Neuve

Tél. 010/47.37.54.

Fax. 010/47.86.97.

✓ Téléchargeable sur :

[www.fymy.ucl.ac.be/crp](http://www.fymy.ucl.ac.be/crp)